

# Inscription des élèves Année scolaire 2025-2026

## Document d'information aux parents

La période d'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2025-2026 se déroulera **du 17 au 26 janvier 2025**.

Nous vous demandons de remplir ou de valider selon le cas, le formulaire ci-dessous, d'y apposer votre signature dans le rectangle situé au verso du document et d'y inscrire la date. S'il manque des données dans les différentes sections ou encore si certaines des données déjà inscrites sont erronées, nous vous demandons d'apporter les corrections nécessaires. Pour les élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> année du primaire et les élèves au secondaire, vous devez faire le choix de concentration, parcours ou de projet pédagogique particulier à la section 2. Ensuite, vous devez apposer votre signature dans le rectangle situé au verso du document et inscrire la date. Une fois rempli, veuillez retourner le formulaire à l'école que fréquente votre enfant.

Conformément aux *Critères d'inscription des élèves dans les écoles*, document adopté par le conseil d'administration le 10 décembre 2024 et disponible à l'école de votre enfant, l'inscription annuelle s'effectue dans l'école de quartier scolaire de l'enfant ou dans l'école fréquentée dans l'année en cours (choix d'école ou transfert).

L'article 4 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que les parents ont le droit de choisir, chaque année, l'école qui répond le mieux à leur préférence (demande de choix d'école). Ce même article stipule que ce droit est assujéti aux critères d'inscription des élèves dans les écoles. Toute demande de choix d'école (renouvelée ou nouvelle) se fait lors de l'inscription.

Si vous prévoyez déménager hors du territoire du Centre de services scolaire, veuillez en aviser la direction de votre école.

Vous trouverez au verso un tableau précisant les dates qui devront être respectées pour la réception des demandes, pour l'information ou les avis destinés aux parents et pour le traitement des demandes. Nous vous invitons à le conserver et à vous y référer au besoin.

Pour connaître tous les détails, consulter la section admission et inscription du site internet du Centre de services scolaire des Phares au [www.cssphares.gouv.qc.ca/inscription](http://www.cssphares.gouv.qc.ca/inscription).

## Calendrier des opérations de l'inscription

<b>Du 17 janvier au 26 janvier 2025</b>	Inscription en ligne pour <b>tous les élèves</b> du Centre de services scolaire des Phares. La demande de choix d'école doit être faite au moment de l'inscription. Inscription sur <b>formulaire papier</b> pour les élèves dont les parents n'ont pas d'adresse courriel.
<b>Mi-avril 2025</b>	Information écrite aux parents en cas d'anticipation de surplus ou d'un nombre insuffisant d'élèves à l'école de quartier.
<b>Mai 2025</b>	Avis écrit donné aux parents en cas de transfert d'élève(s).
<b>Au plus tard durant la semaine précédant le premier jour de classe.</b>	Réponse définitive aux demandes de choix d'école.